



## SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 14 FEVRIER 2018

n° 08-2018

#### TARIFS COMPLEMENTAIRES ADHESION CENTRE EQUESTRE

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **MERCREDI 14 FEVRIER 2018 à 9 heures 15 à SAINT-LO au pôle hippique** (salle de réunion, club house de la Gourmette) sur convocation du 6 février 2018.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

#### ETAIENT PRÉSENTS :

##### MEMBRES avec voix délibérative

##### Titulaires

Mme Malika CHERIERE	Conseillère régionale
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale
M. André DENOT	Conseiller départemental
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE	Conseiller départemental
M. François BRIERE	Maire de Saint-Lô
Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL	Conseillère municipale de Saint-Lô
<u>Suppléant</u>	
M. Mickaël GRANDIN	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

#### ETAIENT EXCUSES :

##### Titulaires

M. Jean-Manuel COUSIN (pouvoir à Mme MAZIER)	Conseiller régional
M. Gilles QUINQUENEL	Président de Saint-Lô Agglo

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 27-2017 du 6 septembre 2017 approuvant les tarifs du centre équestre pour la rentrée 2017/2018 ;

Vu le nombre de demandes d'adhésion en cours d'année de personnes qui ne souhaitent pas payer l'équivalent d'une année d'adhésion pour 6 mois de pratique ;

Après en avoir délibéré,

**LE COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ,**

Décide, afin de coller au plus juste à la réalité de la pratique, d'ajouter un ½ tarif pour une adhésion de 6 mois, à savoir :

- 28,50 € pour chevaux et poneys
- 16,00 € pour babys

Pour extrait conforme,

**Le Président du Syndicat Mixte,**



**André DENOT**

